

Projet local d'évaluation

Objectifs des évaluations

Au lycée, l'évaluation contribue aux objectifs généraux des programmes : transmission de contenus disciplinaires, formation intellectuelle des élèves, formation à la citoyenneté, formation en vue de la réussite au baccalauréat et à la poursuite d'études.

Forme des évaluations

En lien avec les objectifs précédents, les évaluations peuvent recouvrir des formes diverses. Dans le cadre de sa liberté pédagogique, l'enseignant peut ainsi concevoir des évaluations écrites ou orales, des travaux individuels ou collectifs, des travaux en classe ou hors la classe, des devoirs spécifiques à la classe ou des devoirs communs.

Coefficients des évaluations

Le calcul de moyenne tient compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation.

Par exemple, des coefficients plus élevés peuvent être attribués aux travaux réalisés en classe plutôt qu'aux travaux réalisés hors la classe.

L'enseignant peut procéder à des ajustements de coefficients lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple pour s'assurer que la moyenne de la classe est représentative des acquis des élèves.

Cas d'absence à une évaluation

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par l'enseignant comme faisant porter un risque significatif à la représentativité de sa moyenne, l'enseignant peut organiser spécifiquement un rattrapage de l'évaluation.

Gestion des éventuels cas de fraude

Toute fraude ou tentative de fraude engage la responsabilité de l'élève et relève du règlement intérieur du lycée.